

Une présence
des Chevaliers
de Colomb
dans chaque
paroisse



"La Table ronde de paroisse"

INTRODUCTION

“Nous n’avons rien de moins qu’une obligation morale d’offrir à chaque homme catholique la chance et le privilège d’être membre de notre Ordre. Les Chevaliers de Colomb doivent également être présents dans chaque paroisse.” Voici les paroles exprimées par le Chevalier Suprême lors de son premier discours à la réunion des députés d’État.

Une présence des Chevaliers de Colomb peut être établie d’une des deux façons suivantes: par l’institution d’un nouveau conseil ou par la création d’un programme **de table ronde**.

Grâce à la **table ronde**, un conseil travaille en étroite collaboration avec le curé de chaque paroisse ou mission qu’il dessert. Tous les Chevaliers d’une paroisse font partie de la **table ronde**, quel que soit le conseil auquel ils sont affiliés. Tel qu’expliqué dans ce dépliant, le programme met à la disposition du curé la grande force humaine de l’Ordre afin de l’aider à réaliser ses objectifs et ses projets. Par l’entremise de la **table ronde**, un conseil local peut facilement accomplir un niveau de service optimal dans toutes les paroisses avec lesquelles il est affilié.

Exprimé tout simplement, les initiatives de la **table ronde des Chevaliers de Colomb** offrent la possibilité aux frères Chevaliers d’appuyer leurs paroisses dans les programmes que leurs curés ont jugés essentiels.

Une chose doit être claire comme de l’eau de roche. L’initiative de la **table ronde** – une offre à servir – ne devrait interférer avec aucun programme ou groupe de paroisse existant ou sur le point d’être mis en place. Le curé établit les programmes. On doit tout simplement le consulter et lui demander, “Père, que peuvent faire les Chevaliers de Colomb de cette paroisse pour vous aider?”

DIRECTIVES

- **Les conseils qui ont des membres dans une seule paroisse n'ont pas besoin du programme de table ronde des Chevaliers de Colomb.** Les directeurs des activités religieuses de cesdits conseils peuvent aider les paroisses.
- L'engagement du curé repose sur son entière discrétion. La table ronde devrait alléger et non allourdir son travail.
- Tous les paroissiens qui appartiennent aux Chevaliers de Colomb, peu importe leur conseil, sont des membres de la table ronde.
- Il n'y a pas d'élection aux postes de la table ronde des Chevaliers de Colomb. Le seul leader nommé est le coordinateur.
- Il n'y a pas de cotisation pour la table ronde. Les membres doivent continuer à satisfaire leur obligation financière auprès de leur conseil.
- Le nom de la paroisse peut être utilisé conjointement avec la table ronde. (Exemple – "La Table ronde de l'église Ste Marie des Chevaliers de Colomb")
- Les coordinateurs, dont les noms sont communiqués au Conseil Suprême, recevront le SUPPLÉMENT DE PROGRAMME.
- Afin de garder la paperasserie à un minimum, seulement deux formules sont utilisées – "RAPPORT DU COORDONNATEUR DE LA TABLE RONDE" (#2629) et "RAPPORT ANNUEL TABLE RONDE CHEVALIERS DE COLOMB" (#2630).
- Aucune réunion régulière ne sera tenue pour la table ronde. Le coordinateur devra se réunir avec le curé fréquemment pour déterminer les programmes qu'il désire mettre en oeuvre.
- Tous les fonds amassés par la table ronde doivent être conservés par le conseil qui parraine. Comme toute autre dépense, le conseil qui parraine devra

approuver toutes dépenses nécessaires encourues par la table ronde.

- Les projets de table ronde sont des projets de conseil. Le coordinateur de la table ronde doit communiquer avec le grand chevalier et le conseil pour garantir la réussite d'un projet.
- **La mise en place d'un programme de table ronde actif compte pour les 4 activités de la catégorie Église pour la récompense colombienne.**

COMMENT CRÉER ET GÉRER UNE TABLE RONDE DES C DE C

- Le grand chevalier, avec l'aide de ses officiers, décidera des paroisses ou missions de la région qui pourraient bénéficier de ce service. Une fois déterminé, le conseil devra créer une table ronde active au sein de chaque paroisse.
- Les Chevaliers qui appartiennent à cette paroisse deviennent des membres de la table ronde. Ils peuvent aussi être des membres de la paroisse récemment recrutés pour créer la table ronde.
- Le livret "TABLE RONDE DES CHEVALIERS DE COLOMB" (#2632) est inclus dans le paquet de programme intitulé "S'élever...en servant" et "RAPPORT DU COORDONNATEUR DE LA TABLE RONDE" (#2629) et "RAPPORT ANNUEL TABLE RONDE CHEVALIERS DE COLOMB" (#2630) se retrouvent dans le "CAHIER DE FORMULES DE RAPPORT DU CONSEIL" (#1436) ainsi que sur le site web www.kofc.org.
- Le grand chevalier, avec un paroissien Chevalier qui a une bonne relation avec le curé, rendront visite au curé et lui présenteront le livret "TABLE RONDE DES CHEVALIERS DE COLOMB" (#2632) et une liste de Chevaliers qui sont paroissiens.

- Le programme tel qu'expliqué, est une incitation à la création d'une table ronde des Chevaliers de Colomb. Il est important de souligner qu'il n'y aura pas de conflit avec les groupes existants, étant donné que le curé assigne les projets.
- Si le curé n'est pas réceptif à une table ronde, sa décision doit être acceptée et cette offre reste valable s'il change plus tard d'avis.
- Si la décision du curé est positive, le Grand Chevalier nommera un coordinateur de table ronde après avoir consulté le curé.
- Le grand chevalier remplira le "RAPPORT DU COORDONNATEUR DE LA TABLE RONDE" (#2629), et le postera au Secrétaire suprême, avec des copies pour le député d'État et le député de district.
- La création d'une table ronde et la nomination d'un coordinateur sont annoncées dans les bulletins de paroisse et de conseil.
- Le coordinateur devrait rencontrer le curé fréquemment (si possible chaque mois) et lui demander, "Père, que peuvent faire les Chevaliers de Colomb de cette paroisse pour vous aider?"
- Le coordinateur devrait rencontrer les membres de la table ronde qui sont les plus qualifiés pour gérer et diriger des projets spécifiques et les mener à bien. Lorsqu'un projet nécessite plus d'appui que la table ronde ne peut en fournir, le coordinateur dirigera le programme vers le conseil pour solliciter de l'aide.
- Une fois par an, pour le 30 juin, le coordinateur remplit le "RAPPORT ANNUEL TABLE RONDE CHEVALIERS DE COLOMB" (#2630), et fait signer le grand chevalier et le curé; ce rapport sera ensuite posté au Secrétaire suprême et les copies iront au député d'État et au député de district.
- Les projets de table ronde sont annoncés dans les bulletins de paroisse et de conseil.

- Les articles et les photos des projets de la table ronde sont acheminés au journal d'État des Chevaliers de Colomb, au journal diocésain et à la revue *Columbia*.
- Le coordinateur décrit les activités de la table ronde régulièrement aux réunions d'affaires du conseil en charge.
- Le grand chevalier révise la gestion de la table ronde annuellement et l'efficacité du coordinateur avec le curé.
- Si le curé désire un changement de coordinateur ou si celui-ci donne sa démission durant l'année fraternelle, le curé choisit un nouveau coordinateur et le grand chevalier s'occupera de la nomination. Le grand chevalier informera le Secrétaire suprême, le député d'État, le député de district et le coordinateur sortant du changement.
- S'il y a un changement de curé, le grand chevalier et le coordinateur rencontreront le nouveau curé, lui expliqueront le programme et rechercheront la continuation de son appui.
- Le président d'État de la table ronde devra sélectionner la Table ronde de l'Année la plus active pour cette juridiction et devra remettre les honneurs appropriés lors du congrès d'État.